

l'une ou l'autre partie de chaque province canadienne.

Je suis sûr qu'à cause de la nature des cultures spéciales dans un grand nombre de régions du pays, la protection de 60 p. 100 de la moyenne à long terme a été l'une des pierres d'achoppement qui a le plus empêché une plus grande acceptation de ce programme d'assurance particulier. Je suis heureux de voir que le ministre parle d'augmenter cette protection à 80 p. 100 de la production moyenne.

• (9.50 p.m.)

Je crois que les agriculteurs en général acceptent ce principe de règlement sur les lieux, car dans bon nombre de cas la grêle, la sécheresse ou la rouille ne touche pas une exploitation entière. La perte est limitée à une partie ou à une section en particulier, mais l'assurance protège un district en entier, ce qui fournit peu de compensation à un agriculteur individuel.

La Chambre sera saisie de la proposition du ministre et se demandera si les récoltes de fourrage seront aussi protégées par ce programme, et je crois qu'un grand nombre de problèmes surgiront de cette initiative du gouvernement. Elle est certainement souhaitable, mais une somme énorme de travail devra être consacrée à trouver une méthode pratique d'évaluation de la perte réelle et de la récolte moyenne, afin de déterminer si la récolte a été détruite à 80 p. 100 ou plus.

Le ministre a parlé également d'assurance pour couvrir ce qu'il a appelé les unités de production. Elle s'appliquera aux arbres fruitiers et aux genres de culture intensifiée, ainsi qu'aux vignobles, lopins de baies sauvages, tomates échalassées et probablement diverses autres cultures de coût élevé. J'espère qu'on a fait assez de travail préliminaire dans ce domaine pour établir une prime équitable, de manière que les cultivateurs qui se livrent à ces cultures de coût élevé puissent profiter pleinement de l'assurance-récolte et être en mesure, pour la première fois, de toucher un dédommagement pour les dégâts causés par les caprices de la nature, qui leur causent souvent les plus lourdes pertes financières.

Le fait que l'assurance-récolte n'a été mise en vigueur que dans quatre provinces m'amène à la question suivante: lors de sa conférence avec les ministres provinciaux, le ministre de l'Agriculture a-t-il pu obtenir l'assurance que les gouvernements provinciaux qui n'ont pas encore profité de l'offre du gouvernement fédéral étudieront de nouveau la situation. Je veux parler en particulier de provinces comme le Québec et l'Ontario. J'espère qu'elles s'intéressent assez à

la loi sur l'assurance-récolte pour voir les avantages qu'en retireraient leurs cultivateurs.

Je trouve inquiétant que la prime suggérée par le gouvernement fédéral ait été portée de 20 à 25 p. 100. Lorsque cette loi a été présentée, j'ai voulu savoir pourquoi on avait fixé un chiffre de 20 p. 100, et j'ai découvert que ce chiffre n'incitait pas beaucoup de cultivateurs à souscrire à ce régime d'assurance. Je me demande maintenant pour quelle raison essentielle le gouvernement porte la prime de 20 à 25 p. 100.

Si les cultivateurs n'étaient pas enthousiasmés du programme lorsque la prime était de 20 p. 100, une hausse de 5 p. 100 ne changera pas grand chose. D'un autre côté, certains cultivateurs ne la refuseront pas. On n'en est pas moins fondé à se demander pourquoi le gouvernement a haussé la prime de 5 p. 100 seulement, plutôt que de 10 ou de 15 p. 100. Cette décision a-t-elle été prise sur l'avis des ministres provinciaux, qui y ont vu un moyen de rendre la police d'assurance plus efficace, ou le gouvernement avait-il une autre raison?

Je ne m'attarderai pas sur le projet de résolution ce soir. Le gouvernement a pris ce que tous les organismes agricoles estimaient être une initiative indispensable. Quelque chose clochait vraiment dans le programme d'assurance-récolte du gouvernement fédéral. Je crois que tous les députés se rendent compte qu'en principe, la plupart des cultivateurs ne pouvaient l'accepter. C'est un programme qui s'impose, étant donné les frais croissants des cultivateurs actuellement. Mais comme le programme n'a pas été accepté en général, cela nous porte à croire que le programme même laissait beaucoup à désirer.

Nous envisageons avec un intérêt réel et sincère la perspective d'examiner le projet de loi et nous espérons que le ministre prendra alors tout le temps voulu pour répondre de façon détaillée aux nombreuses questions qui lui seront posées au sujet de l'établissement et de l'application des diverses dispositions à prendre et de la façon dont les divers règlements et conditions requises seront acceptés en qualité de normes. Une foule de renseignements devront être donnés au sujet de ce projet de loi qui s'engage dans un domaine tout à fait nouveau. C'est un domaine de la plus haute importance pour l'agriculture et nous, de ce côté-ci de la Chambre, espérons sincèrement que pour une fois, le gouvernement aura présenté une mesure concrète et efficace à l'intention du cultivateur canadien.

M. Herridge: Monsieur le président, puis-je dire qu'il est dix heures?

[M. Danforth.]